



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, en vertu de l'article 148.0.1 du Code municipal, concernant le contenu du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022 :

Les séances ordinaires du conseil se tiendront au Centre municipal situé au 221 rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka à 19 :30 heures aux dates suivantes :

<i>18 janvier 2022</i>	<i>8 février 2022</i>	<i>8 mars 2022</i>	<i>12 avril 2022</i>
<i>10 mai 2022</i>	<i>14 juin 2022</i>	<i>12 juillet 2022</i>	<i>16 août 2022</i>
<i>13 septembre 2022</i>	<i>11 octobre 2022</i>	<i>15 novembre 2022</i>	<i>13 décembre 2022</i>

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 18 novembre 2021

Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le 18 novembre 2021, l'avis ci-annexé en en affichant une copie à l'endroit suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal
et

Bibliothèque Maxime Raymond

et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18 novembre 2021.

Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier